



Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER
Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le jeudi premier du mois de Septembre , à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BELVAL Jean-Noël – BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe – GLACON Paul – FAVIER Bernard – FRAMMERY Jean-Pierre – HIEL Charles – DHALLEINE Christophe – WAREMBOURG Noël – PICHONNIER Hélène – DELCUSE Sébastien – ANSELIN Jérémy – NICOLAS Ariane – CONSTANT Julie

Président : VERGEOT Claude

Secrétaire : ANSELIN Jérémy

Après la lecture du compte-rendu de la séance du 30 mai 2022, le Conseil remarque qu'il y a une erreur sur le nombre des panneaux installés par l'Association des Amis du Patrimoine (point 7).

Il ne s'agit pas de 11 panneaux mais 32 panneaux.

Projet éolien :

Une présentation du projet éolien sur la nationale est effectuée par les sociétés KDE et VELOCITA.

Sécurisation du pont des vestiges du château :

Une étude sur l'état des ponts de Fressin a été menée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Il faut envisager de rénover le pont du Château en l'agrandissant pour le passage des personnes à mobilité réduite, ou peut-être le passage d'un véhicule léger.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de mener une étude de réfection du pont du Château.

Des devis seront demandés auprès d'EUREKA, HOCHART, Baude BILLET...

La CCHPM et le SYMCEA seront sollicités pour d'éventuelles subventions.

Le passage Rue de Planques sur le sentier de randonnée pédestre de la Chevrette est à étudier aussi.

Modifications délégations du Maire :

A la demande de la Sous-Préfecture, l'article 15 de la délibération des délégations données au Maire doit être modifié par manque de précision.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de supprimer l'article 15.

Après délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

Règlement des cavurnes :

Un nouvel article est ajouté au règlement.

Article 62 : Suite à une délibération du 7 mai 2022, un terrain spécifique a été réservé pour des cavurnes.

Le prix de la concession d'une surface de 1,20 m² (1,00m x 1,20m) est de 30 € pour une durée de 50 ans, renouvelable une fois.

La cave en béton armé est obligatoirement de 0,60m x 0,60m.

Elle peut être recouverte d'un marbre dont la longueur ne peut dépasser 0,10m de chaque côté, soit une dimension totale de 0,80m x 0,80m.

Le concessionnaire devra réaliser les travaux dans le délai de 4 mois après la délivrance de la concession.

Jeu Circino :

C'est un jeu de société, d'énigmes sur 36 communes du Pas-de-Calais, dont notre commune de FRESSIN.

Les communes peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de 15 € (au lieu de 24,95 €).

Le Conseil Municipal décide d'en acheter 10 pour les écoles, associations et éventuels lots et prix.

Mise en vente de l'école :

Suite à l'approbation par les élus du 4 février 2021 (11 pour, 2 abstentions et 1 contre), et du 27 janvier 2022 pour la mise en vente de l'immeuble affecté à l'école publique du village,

vu l'état d'avancement de la construction de la nouvelle école,

le Maire propose à l'assemblée de ne pas attendre les derniers jours pour entreprendre les démarches officielles de la mise en vente du bâtiment.

Tout en sachant qu'il ne peut être vendu « officiellement » avant sa désaffectation et la mise à disposition du nouveau bâtiment affecté à l'école.

L'assemblée charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour une « prévente ».

Convention sauvegarde des données :

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de convention avec le CDG62 pour la sauvegarde des données de la Mairie sur le Cloud (payant), qui décide de ne pas donner suite.

Point sur le personnel :

Suite aux problèmes rencontrés dans la gestion du personnel : arrêt longue maladie, mi-temps thérapeutique, congé parental, Monsieur le Maire a souhaité revoir l'organisation du travail et les emplois du temps.

Une commission se réunira et sera chargée de faire des propositions.

Point sur la sécurisation du village :

Les incivilités dues à la vitesse perdurent malgré les contrôles de gendarmerie.

Jérémy ANSELIN est chargé de réunir une commission pour faire des propositions.

Celle-ci sera composée de : Jérémy ANSELIN – Jean-Noël BELVAL – Jean-Pierre FRAMMERY – Christophe BOQUET – Christophe DHALLEINE – Bernard FAVIER – Pazul GLACON – Charles HIEL et Claude VERGEOT

Divers :

- Il était possible, par le biais de la CCHPM, de changer le matériel de cantine scolaire (2 réfrigérateurs et 1 congélateur), d'un montant de 3100 €.

Il était prévu une prise en charge de 100 % qui est revue à la baisse aujourd'hui à 38 %, ce qui fait un reste à charge pour la commune de 1923 €.

Le Conseil décide de changer ce matériel.

- La commune a touché 20 % de subvention pour la réfection du pignon de la mairie.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 décembre 2022.